



HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION TTC

APPLICABLES AU 01/06/2024

• VENTE DE LOGEMENT D'HABITATION AU PARTICULIER :

Honoraires T.T.C à la charge du vendeur sauf mention contraire prévue au mandat.

- Prix net vendeur inférieur à 100 000 € : forfait d'honoraires de 6 000 € / TTC
- Prix net vendeur supérieur ou égal à 100 000 € et inférieur à 160 000 € : honoraires de 6 % TTC
- Prix net vendeur supérieur ou égal à 160 000 € : honoraires de 5 % TTC

• VENTE DE TERRAIN A BATIR :

Honoraires T.T.C à la charge du vendeur sauf mention contraire prévue au mandat.

- Prix net vendeur inférieur à 100 000 € forfait d'honoraires de 6 000 € / TTC
- Prix net vendeur supérieur ou égal à 100 000 € et inférieur à 160 000 € : honoraires de 6 %.
- Prix net vendeur supérieur ou égal à 160 000 € : honoraires de 5 %.

• FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL

Honoraires T.T.C à la charge du vendeur sauf mention contraire prévue au mandat.

- 10 % du net vendeur avec un minimum de 6 000 € TTC

• AVIS DE VALEUR

- Avis de valeur dans le cadre d'une mise en vente : OFFERT.
- 150,00 € TTC pour toute autre demande.

• L'AGENCE CÔTES & MER NE FAIT PAS DE LOCATIONS.